

PLAN D'EXTENSION

FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS

Sur la feuille de plan N° 16.

Comprenant les chemins: de Vauguény, des Roches,
des Croisettes, de l'Arziller et la RC n° 601b

Approuvé par la Municipalité
d'EPALINGES dans sa séance
du 5 MARS 1984

Plan déposé au Greffe Municipal pour
être soumis à l'enquête publique
du 18 MARS 1984
ou 16 AVR. 1984

Le syndic: Le secrétaire:

Le syndic: Le secrétaire:

Adopté par le Conseil communal
(ou général) dans sa séance
du 29 JAN. 1985

Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du 13 AOÛT 1986.
l'atteste,

Le président: Le secrétaire:

Le chancelier:

N° 9750
Date: 28 septembre 1982
Echelle: 1:1000

J.P. FERRINI
géomètre officiel

LEGENDE:

Limite des constructions

Radiée

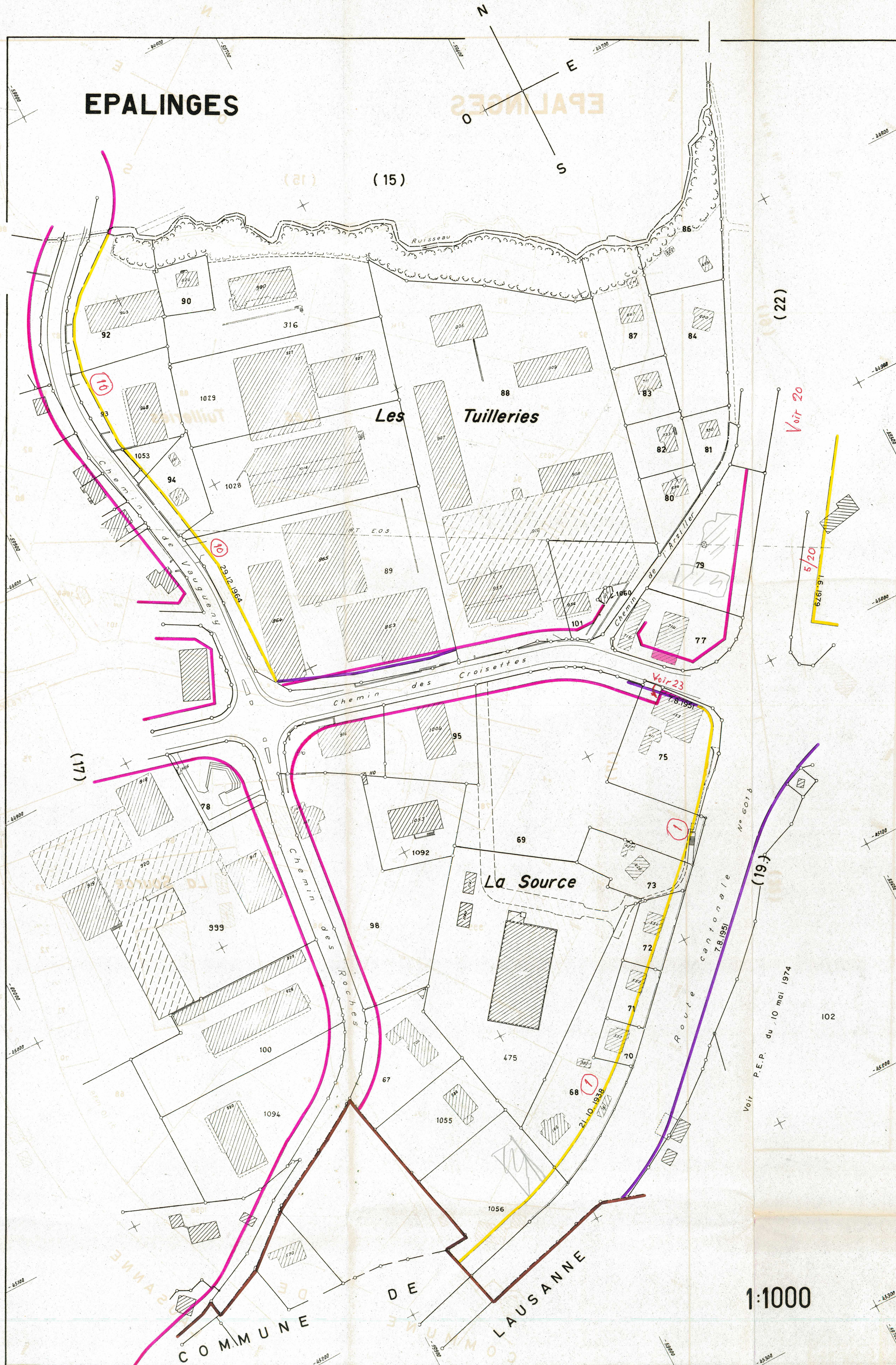
Maintenue, en vertu d'une adoption antérieure.
La date de la légalisation du plan sera indiquée.

Nouvelle.

Limite territoriale.

Surface sur laquelle les bâtiments peuvent
être transformés.
En cas de reconstruction totale, après destruction
des 3/4 ou moins du bâtiment, la limite
des constructions devra être respectée.

Rue publique



1:1000